

PASSEPORT

Uniquement sur rendez-vous sur le site officiel www.mairie-wittelsheim.fr



Sur la page d'accueil cliquez sur ne créez pas de compte !

Une page orange va s'ouvrir descendez dans la zone bleue cliquez sur «Rendez-vous en ligne»

Le dossier est à pré-contrôler avant la date du rendez-vous

En cas de dossier incomplet, le rendez-vous sera reporté

■ **Pré-demande à faire sur le site ants.gouv.fr**

■ **COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS ORIGINAL** sauf si vous possédez une carte d'identité plastifiée valide ou échue depuis moins de 5 ans ou si la commune de naissance est adhérente à COMEDDEC*. Si c'est le cas, vous n'avez pas de demande à faire, l'acte sera récupéré informatiquement *Vérifier sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

■ **1 PHOTO D'IDENTITÉ couleur de moins de 3 mois**, conformes aux normes ISO/IEC **sans trombone** (Tête nue, sans pincettes, sans barrettes, sans chouchou, pas de lunettes, cou et front dégagés, pas de sourire, bouche fermée, tête droite, yeux ouverts, sans foulard ni col roulé)

■ **1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE ORIGINAL de moins de 6 mois** (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement, taxes d'habitation, foncière, facture d'ordures ménagères).

Ni le contrat de bail, ni un courrier de rappel (EDF ou autre), ni la fiche de paie ne sont acceptés

■ **VOTRE ANCIEN PASSEPORT** s'il s'agit d'un renouvellement.

■ **VOTRE CARTE D'IDENTITÉ**

■ **TIMBRES FISCAUX (sur internet ou bureau de tabac) :**

- 86 € pour un majeur
- 42 € pour mineurs de 15 ans et +
- 17 € pour mineurs de - de 15 ans

■ **CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE** en cas de première demande de papiers français.

ENFANTS MAJEURS OU PERSONNES HÉBERGÉES qui ne peuvent présenter un justificatif de domicile à leur nom :

■ **ATTESTATION MANUSCRITE** de l'hébergeant certifiant que l'intéressé(e) habite chez lui, avec la mention « **depuis plus de 3 mois** » datée et signée par l'hébergeant

■ **CARTE D'IDENTITÉ** de l'hébergeant **ORIGINAL**

■ **JUSTIFICATIF DE DOMICILE (ORIGINAL)** de l'hébergeant de moins de 6 mois

Feuille recto-verso



PERSONNES MINEURES : Présence du mineur obligatoire. Le mineur doit être accompagné du père ou de la mère. La demande de passeport doit être faite par le parent qui détient la garde de l'enfant.

■ **CARTE D'IDENTITÉ DU PARENT ORIGINAL :**

- qui accompagne et qui signe la demande de passeport
- qui complète « l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale »

■ **EN CAS DE DIVORCE** des parents, joindre le jugement fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ainsi que la convention ORIGINAL

■ **EN CAS DE GARDE ALTERNÉE :** pièces d'identité + justificatifs de domicile **de chacun des parents** ORIGINAUX

■ **POUR FAIRE FIGURER UN NOM D'USAGE :** accord écrit des deux parents

CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL :

■ **EN CAS DE MARIAGE :** acte de mariage de moins de 3 mois ORIGINAL

■ **EN CAS DE DIVORCE :** apporter le jugement de divorce autorisant l'usage du nom marital ORIGINAL

■ **EN CAS DE VEUVAGE :** acte de décès de l'époux ORIGINAL

EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

■ **DÉCLARATION DE PERTE** à remplir en MAIRIE // **DÉCLARATION DE VOL** à remplir en GENDARMERIE

■ **PIÈCE AVEC PHOTO** (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale avec photo, à défaut les 3 derniers avis d'imposition) ORIGINAL